

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 19-03590 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : SOLAYE FABRICS BVBA

A DEHEMLAAN 27

8900 IEPER BELGIQUE

MARQUE COMMERCIALE: SUNSHADOW 4000 N 5%

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu fait de fils polyester enrobés de PVC ignifugé dans la masse

Masse surfacique mesurée : environ 500 g/m²

Epaisseur nominale: 0,70 mm

Coloris: Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 19-03590 E1-V1 du 14 janvier 2020

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

Propagation de flamme

CLASSEMENT: M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA: Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 14 janvier 2020

Léa MONIN Ingénieur Tests et Essais